l'opérationnalisation de l'article 4,c de nos status).

- Les candidats "subissent" une véritable enquête auprès de leur milieu de travail, les superviseurs, etc. Robert demande comment sera vérifié l'"inspiration analytique" (≠ éclectique) des candidats. Hubert le rassure en lui répondant que les décisions se font par consultation et par concensus:

  Le Comité (de vérification) des équivalences
  - peut procèder à la vérification des pièces soumises.
  - doit procèder à la reconnaissance des superviseurs
  - est (siège, opère) sur base bénévole.

  (Hubert insiste sur ce point - seuls sont remboursables certains frais, tels repas, etc.).

  Les frais pour études de dossier, sont, à présent, fixés (par le CE), à $25.00 (= alignés aux autres organismes).

- Michèle s'interroge au sujet de la composition constitution (futur?) du comité. Hubert la rassure à ce niveau.

Robert propose:

que: - comté éxécutif approuve les décision(s) du comté d'équivalence, attendu l'objectif point C des status (art.3) en ce qui a trait aux objectifs de l'association, et qui se lit comme suit: "favoriser la reconnaissance de l'identité professionelle des membres auprès du public et du monde scientifique et professionel"... le CE entérine le rapport du comité d'équivalence tel que produit en annexe.

(Par conséquent) le CE charge le comité d'équivalence de:

a) vérifier les pièces (versées au dossier du condidat).

b) de vérifier l'acceptabilité des superviseurs.

c) fixer les frais d'études de dossier ($25.00 à présent).

La proposition (de Robert) de ci-dessus est adoptée par le CE (à l'unanimité).

- Hubert présente la question du recrutement (de membres pour l'APPQ): afin de faire connaître l'Association au public, Hubert suggère de faire le tour de toutes les corporations professionnelles, associations professionnelles. Hubert propose que soit rédigé un texte (à soumettre à l'assemblée) qui ferait connaître l'association et qui donnerait une brève idée des critères d'admissibilité, ainsi que des indications comment les personnes intéressées peuvent nous contacter. (Hubert estime que certaines Corporations (Psychologue, Travailleur(se) social(e), etc.) vont publier le texte gratuitement).

- Michèle demande d'où en fait, vient l'idée d'une association. Hubert répond que l'idée remonte à plusieurs années.

- Bassin du nombre (potentiel) de professionels admissibles:

médecin	5.000
psychologue	3.000
psycho-éducateur	800
infirmier(è)	8.000
travailleurs sociaux	3.000
ergothérapeute	~~5~~.800 ?
conseillers en orientation counselling	1.000
	21 ~~14~~.600 ?

- Hubert précise que nous ne cherchions pas à recruter à travers les programmes universitaires mais exclusivement par les corporations et associations professionnelles, ainsi touchant des professionnels actifs et avec expérience.

- Hubert pense que le texte publicitaire devrait être rédigé à partir de notes de la "feuille de chou" et qu'on pourrait l'appeler un "communiqué de presse" qui "situe notre association". ...que l'APPQ est ouvert à tous les professionels, etc.
  Lors du prochain CE, Michèle nous soumettra une esquisse de texte publicitaire.